
DECRET N° 77-234 / du 6 Mai 1977

Portant nomination de Monsieur
Martial BIZENGA, Ingénieur des
Travaux Géographiques de l'Etat en
qualité de DIRECTEUR de l'Institut
Géographique

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE
DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

(/ I S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5/4/77

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;

D.F.

Vu le décret n° 62/130/FP du 9 mai 1962 fixant le
régime de rémunération des fonctionnaires;

Vu le décret n° 75/143 du 30 mars 1975 fixant les
indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains
postes administratifs;

Vu le décret n° 76/9 du 17 janvier 1976 portant
création du Département de la Recherche Scientifique;

Vu l'Acte 001 PCT ^{CMP} du 3-4-77 structurant le Comité
Militaire et nommant le Premier Ministre Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 77/165 du 5-4-77 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres de la République Popu-
laires du Congo;

C.B.

Vu le décret n° 76/327 du 3 Septembre 1976 portant
création et organisation de l'Institut Géographique;

Vu l'arrêté n° 1906/DEPT-RS/Cab du 27 Avril 1976
portant nomination à titre transitoire et provisoire de
Monsieur Martial BIZENGA en qualité de RESPONSABLE chargé
de l'Organisation de l'Institut Géographique;

Le Conseil des Ministres entendu:

.../...

E E C R E T E :

ARTICLE 1er :- Monsieur Martial BIEENGA, Ingénieur des Travaux Géographiques de l'Etat de 2^e échelon, précédemment Responsable chargé de l'Organisation de l'Institut Géographique est nommé DIRECTEUR de cet Institut.

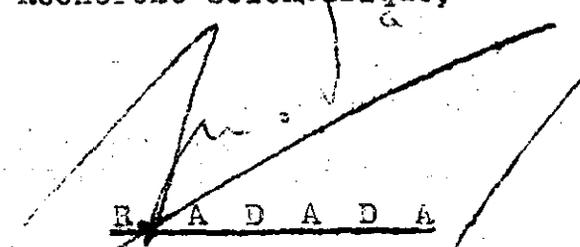
ARTICLE 2 :- Conformément à l'article premier du décret 75/143 du 30 Mars 1975 Monsieur Martial BIEENGA percevra l'indemnité de fonction allouée aux Directeurs des administrations centrales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Février 1976 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 MAI 1977-

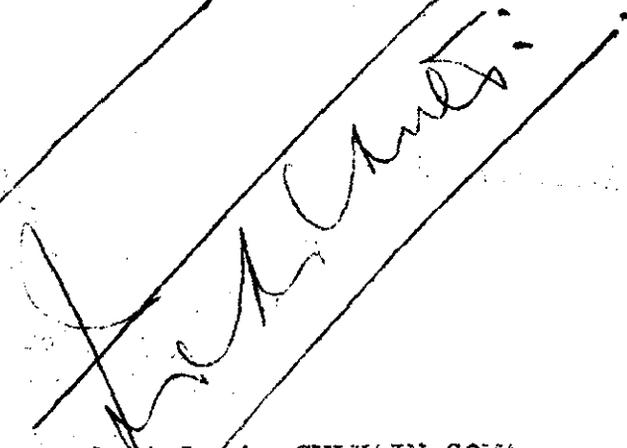
Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre des Mines et de
l'Energie Chargé de la
Recherche Scientifique,


R. A. D. A. D. A.

Le Ministre du Travail, de la
Justice, Garde des Sceaux,


A. MOUSSOU-POUATI


Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,
en mission

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE CHARGE DU PLAN


F. BITA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGT 2
- DF 2
- CF 1
- Mini - Mines 2
- Intéressé 1
- Dossier 3
- SGCM/BC 3
- I. G. 3